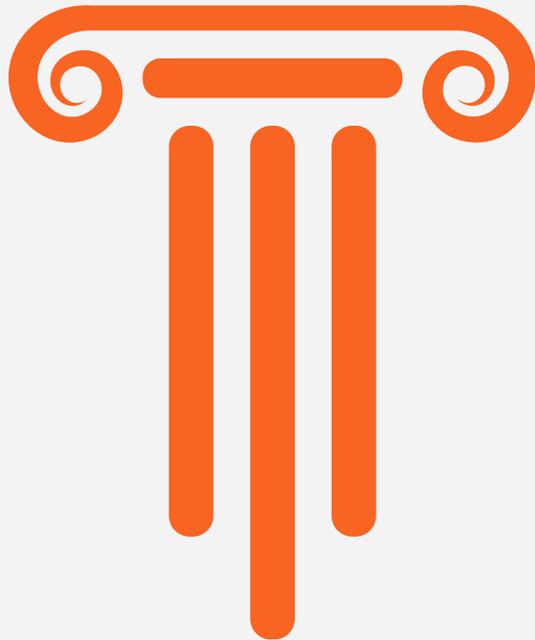


# Charte



SWIM, nous nous engageons à créer un espace de confiance, de professionnalisme et de collaboration entre les avocats freelances et les cabinets d'avocats ou directions juridiques en France.



Cette Charte est le reflet de notre ambition : instaurer un espace de travail où chaque avocat, qu'il soit SWIMER ou SWIMEE, évolue dans un cadre sain, bienveillant, dynamique et professionnel.

Ces valeurs s'articulent autour de 6 piliers centraux



# 1

## Confraternité

La confraternité au sein de SWIM englobe bien plus que le respect professionnel mutuel. Elle symbolise une solidarité profonde, une entente et un soutien entre les Utilisateurs.

La confraternité est la première garantie de rapports harmonieux entre les Parties d'une part et de professionnalisme d'autre part.

Le respect mutuel est essentiel pour maintenir une bonne réputation professionnelle et pour assurer un environnement de travail sain et productif.

À travers SWIM, chaque utilisateur, qu'il soit SWIMER ou SWIMEE, est appelé à valoriser et respecter le rôle de l'autre



# 2

## Loyauté

La confiance est la clé de toute relation professionnelle

C'est dans cet esprit que le SWIMEE s'engage à préserver la relation privilégiée entre le SWIMER et son client, évitant toute intrusion ou démarchage direct sans consentement préalable

Chaque SWIMEE, en respectant scrupuleusement ses engagements, témoigne de son intégrité. Le SWIMER, en retour, s'engage à être transparent, en communiquant clairement ses attentes et en honorant les accords pris avec le SWIMEE.

Puisque le SWIMEE n'est pas en relation d'affaires direct, le SWIMER s'engage à garantir le paiement des factures du SWIMEE, même en l'absence de règlement immédiat du client, respectant ainsi le principe de ducroire (RIN 11.8).

Sur SWIM, le professionnalisme n'est pas une option.

Le SWIMEE s'engage à exercer ses missions avec diligence, confidentialité et compétence, en respectant les règles déontologiques régissant la profession d'avocat, les normes de qualité et les délais convenus avec le SWIMER.

Parallèlement, le SWIMER s'engage à offrir un environnement propice au SWIMEE, lui fournissant toutes les informations, ressources et outils nécessaires pour la réussite de la mission.



# 3

---

## Professionnalisme

SWIM se veut une plateforme d'excellence. C'est ce qui garantit la qualité des services offerts et la satisfaction des clients. L'expertise du SWIMEE est donc au centre de cette ambition. Chaque avocat est invité à mettre son expertise, sa compétence et son savoir-faire au service des missions qui lui sont confiées.

Il est essentiel de comprendre que chaque SWIMEE, en tant qu'avocat indépendant, possède une richesse d'expériences et d'approches qui peuvent le conduire à envisager un dossier ou une stratégie sous un angle différent

Plutôt que de remettre en cause l'expertise de l'autre, le respect mutuel et le dialogue ouvert doivent primer, permettant ainsi une réflexion constructive autour du dossier dans l'intérêt du client.

## Expertise

# 4

L'adaptabilité et la flexibilité sont au cœur de la collaboration chez SWIM

Si des changements inattendus surgissent ou si de nouvelles informations pertinentes sont révélées au cours d'une mission, une communication transparente est cruciale.

Si le SWIMEE est confronté à des contraintes personnelles ou professionnelles qui pourrait affecter sa capacité à mener à bien sa mission il se doit d'en informer rapidement le SWIMER.

Les modifications potentielles, qu'elles concernent les délais, la rémunération ou tout autre aspect, doivent être discutées de manière transparente et constructive.

## Adaptabilité

# 5

La bonne foi est ainsi une boussole constante, guidant chaque étape de la relation professionnelle sur SWIM et surtout au delà.

Si, pour une raison quelconque, la mission devait s'arrêter prématurément, la bonne foi et le respect mutuel doivent être appliqués. Cela signifie communiquer clairement les raisons de cette décision avec un préavis suffisant, s'assurer que tous les engagements financiers sont honorés, et restituer tous les documents ou informations sensibles

Chaque partie est encouragée à faire preuve de compréhension et de recherche d'un terrain d'entente. Toutefois, si le différend persiste, les mécanismes de médiation ou d'arbitrage prévus par le barreau compétent doivent être envisagés avec respect mutuel et intégrité professionnelle

## Bonne foi

6

---

La présente Charte fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation de SWIM, acceptées par tous les Utilisateurs dès leur inscription sur la plateforme.

Les Utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de la Charte et s'engagent à la respecter dans le cadre de leur partenariat sur SWIM.

En acceptant cette Charte, les Utilisateurs manifestent leur engagement en faveur d'un partenariat équitable, respectueux et professionnel.

Ils reconnaissent que la bonne application de ces principes contribue à la qualité des services juridiques fournis et à la préservation de l'intégrité de la profession d'avocat

---

Cette Charte peut être modifiée par SWIM afin de garantir une adaptation aux besoins et aux évolutions de la plateforme et de ses Utilisateurs

---

